

Municipalité de

.....Marsoui.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Anne Sohier, Directrice-générale et greffière/trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

Considérant la tenue des élections municipales le dimanche 2 novembre 2025, nous devons modifier le calendrier 2025 adopté le mois dernier pour la tenue des séances d’octobre et novembre;

Considérant que l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Mme Joannie Dion et résolu à l’unanimité :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront à la salle du conseil située au 1 rue de l’Église à Marsoui les jours suivants et débiteront à 19 h.

Lundi 06 janvier	Lundi 03 février	Lundi 03 mars
Lundi 07 avril	Lundi 05 mai	Lundi 02 juin
Lundi 07 juillet	Lundi 04 août	Lundi 08 septembre
Mercredi 1er octobre	Lundi 10 novembre	Lundi 1er décembre

DONNÉ à Marsoui ce 3e jour du mois de décembre de 2024.

Anne Sohier, D-g., Gref./Très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Anne Sohier., Greffière-trésorière, Directrice générale, résidant à Marsoui certifie sous mon serment d’office que j’ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 15 h 30 et 17 h 00, le 3^e jour de décembre 2024.EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour de décembre deux mille vingt-quatre.

Anne Sohier

Anne Sohier, D-g adj, sec-trés.